



Obtenir le nom du tireur d'un chèque

Par **sylvdup**, le 27/09/2016 à 13:20

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Mon père, 90 ans, a été récemment victime d'une arnaque à son domicile. Il a fait un chèque de 3000 € harcelé par un démarcheur qui se proposait de faire des travaux d'isolation thermique dans sa maison, lui assurant au passage qu'il pourrait déduire les frais grâce à la prime énergie du gouvernement.
Mon père a essayé dès le lendemain de faire opposition à son chèque mais refus de la banque. L'entreprise en question est injoignable et n'a pas de numéro SIRET. Nous aimerions savoir qui a encaissé le chèque de 3000 €, mon père n'ayant pas indiqué l'ordre comme le lui demandait le démarcheur. Est-il possible d'obtenir ce renseignement de la banque?
Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le 27/09/2016 à 13:51

Bonjour,
Il est possible d'obtenir une photocopie recto du chèque auprès de la banque. C'est un service payant.

Par **morobar**, le 27/09/2016 à 15:51

Bonjour,
Il est surtout conseillé, à réception du recto de ce chèque, de déposer plainte pour un abus de faiblesse manifeste.
A titre indicatif:
* le tiré d'un chèque c'est la banque
* le tireur c'est le titulaire du compte (votre père)
* le bénéficiaire est celui qui a encaissé le chèque et dont le nom doit figurer au recto du chèque.

Par **amajuris**, le **27/09/2016** à **18:25**

bonjour,rnpour info, le nom du bénéficiaire sur le chèque n'est pas une mention obligatoire à remplir par le titulaire du compte.rnsalutations

Par **morobar**, le **27/09/2016** à **18:38**

Non, puisqu'en l'absence du nom de bénéficiaire, le chèque est considéré au porteur.rnmais c'est une mention obligatoire à l'encaissement de celui-ci.rnCe qui permet de connaître, théoriquement, l'identité de celui qui a encaissé le chèque, à défaut de connaître les indications du verso.